







Réunion du comité de pilotage (COPIL) du 5 avril 2022 à Ocquerre

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants:

M. Francis CHESNE, Président du COPIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest

Mme Catherine BOUDOT, Maire de Coulombs-en-Valois, déléguée communautaire

M. Christian ROLIN, Adjoint au Maire de Cocherel, délégué communautaire

M. Jean-Claude OFFROY, commune de Crouy-sur-Ourcq, délégué communautaire

Mme Sylvie FORTEAUX, Cheffe projet Natura 2000, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France

M. Cyril EPICOCO, Chargé d'études Biodiversité, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France

Mme Jessica STONINA, Chargée d'études Natura 2000, Direction départementale des territoires de Seineet-Marne

M. Jacques ROUSSEAU, Représentant de la Propriété agricole et de la propriété rurale de Seine-et-Marne

M. Renaud PICOT, technicien forestier territorial (ONF)

Mme Marion GRIMAUD, Chargée d'études Natura 2000, FDAAPPMA de Seine-et-Marne

M. Sébastien CIPRIAN, Responsable du pôle Biodiversité, SNCF Réseau Direction générale lle-de-France

Mme Fiona LEHANE, Directrice de l'AVEN du Grand Voyeux M. Nicolas BOUDEREAUX, Ecologue, AVEN du Grand Voyeux

M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune. Bureau d'études BIODIVERSITA

M. Sébastien LASCOURREGES, Directeur des services. Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Mme Justine GONZALEZ, Chargée de mission CRTE, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusées :

Mme Laura VERIN, chargée de mission Environnement et SIG, FDC de Seine-et-Marne Mme Lucy BALENDA, adjointe à la chef de service, service départemental de Seine-et-Marne, OFB Mme STONINA ouvre la réunion et dit qu'il est nécessaire de mettre au vote la reconduction de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 des Bois des Réserves des Usages et de Montgé. En effet, la troisième période d'animation sur ce site est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Suite au message qui a été adressé par la DDT, parallèlement à l'invitation à la réunion du COPIL, aucune nouvelle candidature autre que celle de la Communauté de communes n'a été reçue. Pour mémoire, seuls les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements définis dans l'arrêté préfectoral de composition du COPIL peuvent se présenter et participer au vote. A l'unanimité des votes exprimés, la candidature de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est approuvée pour une période de 3 ans (2022-2024) à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. LASCOURREGES et Mme SUY interviennent ensuite pour expliquer que la Communauté de communes souhaite engager une nouvelle dynamique sur le site et notamment pour l'année 2022, concrétiser les travaux d'aménagement d'ornières aux bois des Brûlis en partenariat avec SNCF Réseau, développer des actions de gestion et de communication à court terme (par exemple en mettant en valeur le réseau de mares forestières au bois de Beauregard), ainsi que poursuivre les suivis des espèces d'intérêt communautaire. La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq déposera d'ici la fin du mois d'avril une demande de subvention pour l'animation du site qui pourrait porter sur un montant de 17 530 €HT soit :

- 3 800 € HT pour le suivi des populations de Sonneur,
- 13 730 € HT pour l'animation par la Communauté de communes (en prévision du doublement du temps consacré à l'animation du site par rapport à 2021).

Mme STONINA rappelle brièvement la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000. Il s'agit de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site et notamment de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces justifiant la désignation du site. L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire. L'animatrice du site peut aider le pétitionnaire, à sa demande, à mieux appréhender les effets de son projet. Plusieurs membres du comité de pilotage s'interrogent sur la prise en compte du site Natura 2000 préalablement à la construction du méthaniseur situé à proximité de la LGV Est, le long du chemin des Brûlis.

Mme LEHANE intervient ensuite pour présenter les résultats des inventaires-chiroptères réalisés en 2021 par une stagiaire de Master 2 coencadrée par l'AVEN du Grand-Voyeux et Azimut 230, notamment sur le site Natura 2000. Des enregistreurs ont été posés à différents points ; les résultats présentés restent à revalider. La diversité spécifique du site a été confirmée avec la présence de plusieurs espèces menacées (notamment Grand Rhinolophe et Grand Murin) et par la même son importance au regard du maintien de ces espèces. Les inventaires acoustiques pour mieux connaître les populations sont à poursuivre. Ces inventaires permettront de définir des actions de gestion pour favoriser ces espèces.

M. RIVALLIN expose les résultats du suivi annuel des populations de Sonneur à ventre jaune. Les observations sont encourageantes par comparaison avec les années précédentes.

	Nombre d'individus adultes observés en 2021	Indices de reproduction constatés
Bois des Brûlis	29	accouplements/pontes/têtards
La Plâtrière	16	accouplements/pontes/têtards
Bois de Beauregard	Plus de 17	Reproduction probable

Malgré la sécheresse prononcée du début du printemps, les fortes pluies de la fin du mois de juin et du début du mois de juillet ont permis la mise en eau de nombreux sites de reproduction. Les secteurs historiques du point de vue des premières observations de sonneurs (bois des Brûlis et la Plâtrière) restent menacés par l'assèchement, le comblement et la fermeture des milieux favorables du fait de la végétation. Les travaux d'aménagement d'ornières sur le chemin des Brûlis qui viennent d'être réalisés vont permettre de recréer des habitats favorables. A noter que la seule mare sur le secteur de la Plâtrière au niveau d'une pâture à bovins a été curée au printemps 2021. La végétation sur la parcelle située en lisière du bois de Beauregard, qui abrite un réseau de mares favorables au Sonneur, s'est considérablement développée et a rendu les prospections quasiment impossibles. Enfin, la mare créée par SNCF Réseau, en bordure du site Natura 2000, près de la ferme des Brûlis, est restée en eau – aucun sonneur n'y a été observé.

M. CIPRIAN présente les actions de préservation engagées par SNCF Réseau aux Bois des Brûlis. Ces actions font suite à l'étude menée sur les continuités écologiques en interaction avec RFN (Réseau Ferré National). Les Bois des Brûlis ont été sélectionnés comme secteur prioritaire pour améliorer la transparence écologique du réseau ferré d'Ile-de-France. Une première action a été réalisée en mars 2020 avec la création d'une mare favorable au sonneur sur un délaissé SNCF Réseau à proximité de la ligne LGV Est et du site Natura 2000.

En mars 2021, une convention tripartite a été signée entre la commune de Vendrest, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et SNCF Réseau pour le bornage et l'aménagement d'ornières au niveau du chemin communal n°16 de Vendrest, sur 810 mètres au niveau de la traversée du bois des Brûlis. SNCF Réseau s'est engagée à prendre en charge la totalité des dépenses, la Communauté de communes à suivre les travaux d'aménagement d'ornières, ainsi qu'à prendre en compte ces travaux dans le cadre du suivi annuel des populations de Sonneur. La commune de Vendrest s'est engagée pour sa part à conserver les ornières créées. Une réunion contradictoire de bornage amiable a eu lieu le 12 mars 2021 à laquelle ont participé les propriétaires riverains (5 au total). A cette occasion, Mme SUY a pu refaire une information sur le dispositif Natura 2000, le Sonneur et les actions de gestion à mettre en œuvre.

En janvier dernier, une réunion technique a été organisée par SNCF Réseau afin de valider la démarche pour l'aménagement des ornières. Il a été convenu de créer de petites dépressions avec une minipelle (quelques dizaines de cm de profondeur sur 2 à 3 mètres de longueur) sur environ 600 mètres sur le bord du chemin, en limite des parcelles des propriétaires forestiers les plus favorables à la démarche. Les sols étant très argileux, il n'a pas été nécessaire d'imperméabiliser les ornières pour qu'elles restent en eau.

Au mois de février, la commune de Vendrest est intervenue pour couper quelques arbres ayant poussé sur le chemin et débroussailler afin de bien dégager l'emprise des travaux. Les services de la Communauté de communes ont consulté plusieurs entrepreneurs locaux et c'est finalement l'entreprise TPLV Métivier de Vendrest qui a été retenue par SNCF Réseau. Celle-ci est intervenue environ deux journées à la fin du mois de mars. M. CIPRIAN projette des photos des travaux. A la suite, il est prévu d'installer des panneaux d'information aux entrées du chemin ainsi que de mettre en place un chantier d'entretien par une entreprise d'insertion. L'efficacité de ces aménagements sera évaluée lors des prospections menées au printemps et pendant l'été par M. RIVALLIN. Il est proposé à l'issue de la réunion de faire une visite sur place.

Annexe: Présentation des interventions